

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 10 mars 2022 -

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de présents : 19
Nombre de membres ayant donné procuration : 08
Nombre d'absents non représentés : 06
Quorum : 17

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 10 mars 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBERE

II- Approbation des comptes 2021

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

➤ **Article 1 : éléments d'exécution budgétaire**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants au niveau agrégé :

- 1 118,57 ETPT sous plafond Etat
- 495,81 ETPT hors plafond Etat
- 145 977 766 € d'autorisations d'engagement
- 143 002 206 € en crédits de paiement
- 140 477 315 € de recettes
- - 2 524 890 € de solde budgétaire déficitaire

➤ **Article 2 : arrêté des comptes :**

Le conseil d'administration approuve le compte financier 2021 et arrête les éléments d'exécution suivants au niveau agrégé :

- - 6 040 493,29 € de variation de trésorerie
- + 3 782 720,24 € de résultat patrimonial (bénéfice)
- + 9 000 981,84 € de capacité d'autofinancement
- + 8 163 987,56 € de variation de fonds de roulement (augmentation)

➤ **Article 3 : affectation des résultats**

Le conseil d'administration ayant connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de 3 782 720,24 € (excédent) statue sur l'affectation suivante des résultats :

- Pour l'établissement seul : + 2 493 430,58 € (excédent)

- + 2 148 230,97€ (résultat excédentaire) et décide de l'affecter en augmentation du compte 1068 « Réserves facultatives de l'établissement » ;
- + 345 199,61 € (résultat excédentaire) et décide de l'affecter au compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) pour apurement du compte 119 « report à nouveau (solde débiteur) »

- Pour le SACD-CFA : + 1 289 289,56 € (excédent)

- 1 289 289,56 € (résultat excédentaire) et décide de l'affecter au compte 110 « report à nouveau (solde créditeur) »

POUR : 21

ABSTENTIONS : 04

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 02

Pau, le 14 mars 2022

Le Président,



Laurent **BORDES**